

**RÉGION: OCCITANIE** 

# STAGE FORMATION BMF 1° Sports de contact et DA & 2 Moniteur Mention kickboxing, muaythai ou pancrace

Date de la formation BMF1° pour la partie théorique : du 14/12/2025 au 14/02/2026 en blended learning (e-learning + 5 visio de 3h : les dimanches 14/ et 28/12/2025, 4 et 18/01 et le 15/02 de 9h30-12H30)

Date du stage en présentiel (suite BMF1° puis BMF2°) : du 25/02/2026 au 01/03/2026 Lieux: CREPS TOULOUSE 1 Av. Edouard Belin, 31400 Toulouse

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des édérations sportives agréées.

**SAISON 2025-2026** 

Il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

Le Brevet du Moniteur Fédéral 1° reconnaît la compétence d'un enseignant capable d'initier tous les publics aux activités relevant de la FFKMDA. Il s'agit donc d'un diplôme pluridisciplinaire. Avec ses sept unités de formation, il représente une qualification importante dans le domaine de l'enseignement des activités pugilistiques. Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° est un technicien doté des qualités d'initiateur et de pédagogue.

C'est un enseignant bénévole qui exerce sous la tutelle et la responsabilité d'un détenteur du BMF2° et/ou d'un diplôme d'Etat en activités pugilistiques.

Le Brevet du Moniteur Fédéral 2° reconnaît la compétence d'un animateur maitrisant les aspects pédagogiques, techniques et de développement de la spécialité pugilistique choisie.

### Condition de participation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre licencié à la FFKMDA (joindre la copie de la licence
- Être titulaire grade bleu dans la mention choisie (passage en ligue, joindre la copie ou de la feuille d'examen validé) avant le 25/02/2026
- Joindre la fiche 3 du livret du stagiaire

**Coût de formation**: 500 €

Pour les personnes avant déjà le BMF 1° :

Coût de formation : 300 €

Date limite d'inscription : 27/11/2025

Stage limité à 30 stagiaires Inscription initiale (les 30 premiers dossiers complets seront retenus)

#### Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera aussitôt envoyé à son expéditeur

DOSSIER D'INSCRIPTION (avec règlement à l'ordre de la FFKMDA formation) à envoyer à :

**FFKMDA** Pôle formation 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET Secrétariat - 01.43.60.53.95 - formations@ffkmda.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBOXING, MUAYTHAI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

<sup>\*</sup> Les données prévisionnelles sont indiquées sous réserve de modification

# **CONVENTION DE FORMATION**

(N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93)



## Entre les soussignés :

1 ) Fédération Française de kickboxing, muaythai et disciplines associées, représentée par Nadir ALLOUACHE, président. 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET

en sa qualité d'organisme de formation (N° de déclaration d'activité 11 93 06306 93 auprès du Préfet de la région d'ÎLE DE FRANCE), représentée par Monsieur Nadir ALLOUACHE.

#### ET

Madame, Mademoiselle, Monsieur	
Votre nom de naissance	
Vos prénoms	
Votre date de naissance	
Votre numéro de licence	
Adresse:	
Code postal :	Commune :
Tel domicile :	Tel portable :
Email obligatoire et lisible :	

#### Structure de stage

Ligue :	
Nom du club :	N° d'affiliation :
N° de licence :	Nom du président :
Nom du tuteur obligatoire :	

#### Les convocations seront envoyées par mail (attention pensez à regarder dans vos SPAM)

est conclue la convention suivante, en application à l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agrées (il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

#### - Objet et condition de participation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation FFKMDA s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF 1°) + Brevet de Moniteur Fédéral 2° (BMF 2°)

Pour une durée de 70H (dont 35 h en e-learning)

#### **Votre formation**

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du service formation habilités par celles-ci.

Diplôme souhaité	Choisir la mention BMF 2	Lieu	
BMF 2°	Kickboxing, Muaythai ou Pancrace	Toulouse	



# Votre règlement

# Par chèque

Droit d'inscription			
N° de chèque BMF 2°)	montant de 500 euros ou 300 si uniquement		
à l'ordre de la <b>FFKMDA FORMATION</b>			

# Ou par virement

Droit d'inscription		
	Nom de la banque émettrice :	
	Nom et prénom du titulaire du compte :	
	Date exacte du virement :	
	Montant viré :	
	Référence et numéro du virement :	
	JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN JUSTIFICATIF DE VIREMENT	

# RIB DU PÔLE FORMATION POUR EFFECTUER LE VIREMENT

				dit 🗞 N	
Identifiant r	ational de comp	te bancaire - RIB			
Banque <b>10278</b>	Guichet 06219	N° compte 00020774703	Clé <b>37</b>	Devise EUR	Domiciliation CCM PARIS LES LILAS - BAGNOLET
Identifiant i	nternational de c	ompte bancaire			
FR76	IBAN (Internation 1027 8062	onal Bank Account N 1900 0207	lumber) <b>7470</b>	337	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
CCM BAGN 12 RU		S - BAGNOLET			Titulaire du compte (Account Owner) FEDERATION FRANCAISE DE KICK BOXINGMUAY THAI ET DISCIPLINES A COMPTE FORMATION 38 RUE MALMAISON
<b>©</b> 01	43 62 18 56				93170 BAGNOLET
vos référent	ces bancaires po ts à votre compt	utre organisme aya pur la domiciliation d te. Vous éviterez ail	e vos vire	ements ou de	PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVI

# **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**



## **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet du Moniteur Fédéral)

Je soussigné·e :	
M'engage sur l'honneur à suivre la formation co	mplète du Brevet Moniteur Fédéral 2°.
L'attribution du diplôme sera définitive quand to stage en structure effectué.	outes les unités de formations seront validées et le
Fait à le	Signature du stagiaire
Signature du Président de la structure	Cachet de la structure
Seules les inscriptions complètes et accom	pagnées des règlements seront prises en compte
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBO	OXING, MUAYTHAI & DISCIPLINES ASSOCIÉES - 3

# **RÈGLEMENTATIONS**



## RÈGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DESJEPS et/ou DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muaythai et/ou Kickboxing et/ou Full Contact et/ou sports de contact».
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à la FFKMDA.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressées à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence devra être OBLIGATOIREMENT présentée lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de kickboxing, muaythai ou pancrace
- Toute personne ne pouvant pas participer activement aux heures de formation pratique et théorique, ne pourra pas s'inscrire et participer à la formation.
- 7) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
- 8) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 9) La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 10) Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

## RÈGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (grades (2020), diplômes minimum).
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3) Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées.
- 4) Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone, mail ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
- Toute résiliation doit être faite par courrier avec un justificatif. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 10 jours du 1er jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant le coût de formation, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7) Il est obligatoire de joindre une photocopie de votre diplôme de secourisme (AFPS, SST, PSC1....) avec l'inscription. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte.
- 8) Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente du service formation de la FFKMDA (document disponible sur https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr rubrique formation fédérale)

Signature du stagiaire suivi de la mention lu et approuvé



# DÉCLARATION D'ENGAGEMENT et ATTESTATION D'HONORABILITÉ



Je soussigné(e) :	né leàà
-------------------	---------

- 1. **Reconnais** avoir pris connaissance et accepte les conditions d'admission pour l'accès à la formation, le déroulement de la formation et les procédures d'évaluation.
- 2. **Déclare** me présenter à l'intégralité de la formation organisée par l'Organisme de formation en cas d'acceptation de mon dossier d'inscription.
- 3. **M'engage** à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée de la formation et à respecter le règlement intérieur de l'organisme et les Conditions Générales de Vente en vigueur.
- 4. **Déclare** dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou volsubis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
- 5. **M'engage** à régler le montant des frais pédagogiques dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.
- 6. **Atteste** sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci- dessous :
- « I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
- 1° Au chapitre ler du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ; 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
- 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II;
- 4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
- 6° Au livre IV du même code ;
- 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
- 8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ; 9° Au chapitre VII du titre ler du livre III du code de la sécurité intérieure ;
- 10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.
- II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.
- III.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste. »
- 7. **M'engage** à informer la FFKMDA et ce sans délais de la survenance de tout événement me concernant relatifs aux conditions d'honorabilité visées à l'article L212-9 du code du sport ci-dessus rappelées.

Fait à :	Le :	Signature
----------	------	-----------



# PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) & DROIT À L'IMAGE



#### **RGPD**

Le pôle formation de la FFKMDA dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données personnelles des stagiaires inscrits (es) en formation au sein de notre organisme de formation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif du service formation de la FFKMDA, direction@ffkmda.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernantàl'exception des mentions obligatoires relevant des dispositifs règlementaires de formation.

J'accepte\* explicitement l'utilisation de mes coordonnées pour me recontacter à propos de ma demande exprimée à travers ce formulaire. Les données seront stockées le temps de leur traitement et pour une durée maximale de 3 ans.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données pourle traitement des demandes exprimée. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées exclusivement aux équipes de la FFKMDA, et ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous sollicitant via ce même formulaire.

\*Cocher la case pour accepter

Nom et signature :

#### DROIT À L'IMAGE :

J'autorise\* l'organisme de formation de la FFKMDA, lors de ma présence sur les lieux de formation, à prendre, utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication ( site internet, plateforme e-learning, réseaux sociaux, journaux, plaquettes, flyers, brochure d'information, contenus de cours etc...) . Cette autorisation est consentie à titre gracieux et ce sans durée limite dans le temps. L'autorisation pourra être retirée à tout moment en s'adressant à la direction de la FFKMDA

\*Cocher la case pour accepter

Nom et signature



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBOXING, MUAYTHAI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

# FICHE 1: AVANT LA FORMATION BMF 1°



<u>Le stagiaire</u>			
Nom :	Prénom :	9 :	
Date et lieu de naissance :			
Adresse personnelle :			
Téléphone :			
Mail (indispensable) :			
Conditions prévisionne	elles de déroulement des 20h e	en club	
Structure envisagée :			
Adresse du lieu de stag			
Nom et Prénom du tuteur en Tél :	ıvisagé :		
Numéro de licence de la s	saison en cours du tuteur :		
Vérification d'exigence	e préalable à l'entrée en format	tion BMF 1° par le tuteur :	
Le stagiaire s'est i Le stagiaire a été Le stagiaire a des		n BMF 1°	* 
	Date & signature du stagiaire	Date & signature du tuteur	

Cette fiche doit être complétée et remise avec la fiche d'inscription au BMF 2°

